

# France Télécom récupère 266 millions \$ au Liban

Les bonnes nouvelles se suivent pour France Télécom. Après avoir arraché une hausse conséquente de l'abonnement téléphonique et obtenu la remise en cause des tarifs du dégroupage total (voir nos articles), l'opérateur obtient gain de cause sur un différend qui l'opposait au Liban.

Rappel des faits. En 2000, la République du Liban et l'entreprise française (via FTML société détenue à 66,66% par France Télécom) signent l'accord BOT (Build, Operate and Transfer) qui vise à déployer des réseaux mobiles. En 2001, cet accord est résilié unilatéralement. France Télécom décide de porter l'affaire devant la justice et saisit un Tribunal arbitral en 2002. Plus de deux ans après, ce tribunal a rendu sa décision et donne raison à France Télécom. Le Tribunal arbitral a fait droit aux principales réclamations présentées par l'opérateur historique, et a fixé à 266 millions de dollars le montant qui devrait être versé à FTML à titre d'indemnité.